



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos CE - Infos CE

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU COMITE D'ENTREPRISE DU 24 SEPTEMBRE 2018

1) Présentation de la solution « décisionnel RH ».

Il s'agit au travers d'une base de données nationale de permettre à la CNAM, gestionnaire du Réseau, de :

- ✓ Disposer d'un ensemble de données individuelles, collectives, agrégées issues de l'Infocentre GRH,
- ✓ Etablir des comparaisons inter-organismes,
- ✓ Réduire le nombre d'enquêtes nationales,
- ✓ Faciliter les remontées statistiques vers les organismes nationaux (UCANSS, Ministère, Tutelles).

Les données nominatives sont « pseudonymisées » (La pseudonymisation est une technique de protection des données personnelles par laquelle un pseudonyme remplace le nom de l'individu auquel se rattachent les données.). Elles couvrent un périmètre restreint qui évoluera en fonction des évolutions mises en œuvre dans GRH et l'Infocentre GRH :

- ✓ Données administratives des agents,
- ✓ Absentéisme,
- ✓ Turn-over,
- ✓ Situations professionnelles,
- ✓ Paie,
- ✓ Missions

2) Point sur la rénovation du site de Cannes et l'affectation provisoire des agents au Cannet et à Grasse

Le projet de désamiantage puis de rénovation complète du centre de Cannes a obtenu l'avis favorable du CHSCT lors de la réunion du 18 juin 2018.

Les travaux devant débuter au mois de novembre, un travail a été mené avec les managers des deux centres concernés, et avec la CARSAT, pour préparer le déménagement et l'implantation des agents dans d'autres locaux jusqu'à la réintégration, début 2020, dans l'immeuble rénové du Centre de Cannes.

Après divers travaux de réaménagement du site du Cannet, les opérations de déménagement/aménagement des agents de Cannes au centre du Cannet se dérouleront à la mi-octobre.

Les mêmes opérations sont prévues, en partenariat avec la CARSAT, pour l'équipe du Service Social, actuellement à Cannes, qui disposera de locaux au rez-de-chaussée du centre de Grasse.

L'avis du Comité d'Entreprise a été sollicité sur ce projet et les élus présents ont émis, à l'unanimité, un avis favorable.

3) Contrat de professionnalisation.

Conformément au protocole d'accord local relatif au contrat de génération, la CPAM des Alpes Maritimes s'est engagée à favoriser en 2018 le recours à des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Au 5 juillet, trois contrats étaient prévus :

- ✓ 1 au Pôle RH du 27 août 2018 au 26 août 2019,
- ✓ 1 au SCAC du 24 septembre 2018 au 8 septembre 2019,
- ✓ 1 au service Marketing Opérationnel des Offres de Service du 3 septembre 2018 au 2 septembre 2020.

La CFDT s'est déclarée favorable au recours à ce type de contrat qui permet, dans le cadre de la formation continue, de favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

